



La voix des travailleurs

Le reflet syndical

du Territoire de Belfort

Retrouvez toutes les infos sur le site de l'UD <https://cgt-belfort.fr>

**Zoom sur l'actualité, les luttes
et la vie syndicale
dans notre département
Janvier 2026**

Déposé le 22/01/2026



Date limite de distribution le 28/01/2026



Bulletin des Syndiqués du Territoire de Belfort — Journal de l'Union Départementale

Directeur de Publication: Damien PAGNONCELLI — N° Com. Paritaire : 0428 S 06620

Maison du Peuple —

90020 BELFORT



03 84 21 03 07



ud90@cgt.fr



03 84 26 76 03

CCP: 1601 86 D

Imprimé par nos soins

Dispense de timbrage

Prix: 0,35 €

Janvier 2026 N° 1

Editorial

MATERIEL FINANCIÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

SOMMAIRE

- Page 2** : Editorial, sommaire.
Page 3 : Formation 2026.
Page 4 à 8 : 130 ans de la CGT.
Page 6 & 7 : État de nos forces organisées.
Page 9 : Hommage à Thérèse.
Page 10 : Communiqué de presse confédéral.
Page 11 & 12 : Grève Arabelle Solutions.
Page 13 : Mobilisations des retraités.
Page 14 & 15 : Journée interprofessionnelle.
Page 16 : MACIF. Sites Internet et Facebook UD CGT 90.

A l'aube de cette nouvelle année, l'Union Départementale des syndicats CGT du Territoire de Belfort adresse à chacune et chacun d'entre vous ses vœux de bonheur, de santé et de paix.

L'année 2025 s'est achevée dans un climat de tensions où les multiples crises sociales et géopolitiques mènent à l'impasse générale.

En France, dans un contexte d'instabilités entretenu par Macron, le gouvernement poursuit une politique au service du capital. Cette politique continue son œuvre destructrice d'épuisement de l'humain et de la nature. Dans le même temps, le premier ministre Lecornu échoue à faire adopter un budget pour 2026 restant sourd à la soif de justice sociale et fiscale qui s'exprime largement dans le pays.

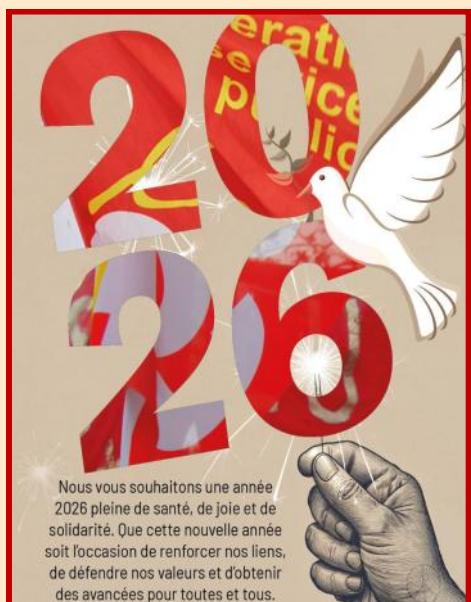
A vec les luttes sociales contre les plans de licenciement et la désindustrialisation, contre la casse de l'hôpital et de l'école, l'année 2025 est également celle du scandale des 211 milliards d'euros d'aides publiques versées aux entreprises et de l'enjeu démocratique de leur imposer un contrôle, de la transparence et des conditionnalités.

2026 devrait être celle de l'unité, de la solidarité du local à l'international, de la justice sociale et fiscale, contre l'austérité et le capitalisme financiarisé, de la démocratie réelle contre le pouvoir confisqué, de la paix contre la guerre. La CGT prends toute sa part pour faire vivre ces idéaux, pour soutenir les luttes et ouvrir des chemins d'espoirs.

On ne choisit pas la période dans laquelle on milite. La notre est traversée de défis majeurs: dérèglement climatique, transformation numérique, retour en force des idées d'extrême droite, perte du sens du travail... Face à cela, nos combats pour l'égalité, pour faire reculer le patriarcat, pour des services publics renforcés, pour une démocratie vivante à l'heure de l'Intelligence Artificielle et des réseaux sociaux, sont plus que jamais nécessaires. Le fil rouge reste le même: exiger une autre répartition des richesses créées par notre travail.

Soyons en sûrs: nous sommes pleinement actrices et acteurs de tout ce qui se joue aujourd'hui. Nous avons les moyens d'être une CGT qui rassemble, qui construit l'unité des salariés·es face à la stratégie du "tous contre tous" voulue par le capital.

Mais 130 ans d'histoire nous apprennent une chose: rien ne se gagne sans luttes et sans une CGT rassemblée autour de ses valeurs. Alors en 2026, la CGT est au combat, prêt à mener la bataille idéologique et syndicale pour transformer la société dans laquelle nous vivons.

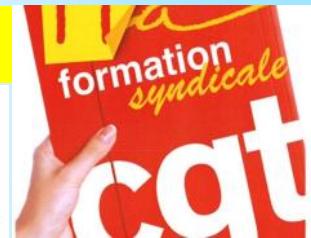


Nous vous souhaitons une année 2026 pleine de santé, de joie et de solidarité. Que cette nouvelle année soit l'occasion de renforcer nos liens, de défendre nos valeurs et d'obtenir des avancées pour toutes et tous.



L'offre de formation 2026

La formation syndicale: un droit et un outil pour la construction syndicale !
INSCRIVEZ-VOUS !
 courriel: ud90@cgt.fr
 Tél: 03 84 21 03 07



1 Janvier

Dates	Formations	Durées
20 au 23	Conseiller Prudis 1ère session	4 jours

2 Février

Dates	Formations	Durées
26	Renforcer la syndicalisation	1 jour
24	S'impliquer dans la CGT	1 jour

3 Mars

Dates	Formations	Durées
23 au 27	Participer à la vie de la CGT Modules 1 & 2	5 jours
16 au 20	CSE prise de mandat	5 jours
10 au 11	Trésorier (UD,UL Syndicat)	2 jours
31	Journée d'Étude 80 ans Sécurité Sociale	1 jour

4 Avril

Dates	Formations	Durées
20 au 24	Conseiller Prudis 2ème session	5 jours
27 au 29	Participer à la vie de la CGT Module 3	3 jours
2 et 3	Secrétaire Général de Syndicat	2 jours

5 Mai

Dates	Formations	Durées
18 au 22	Délégué Syndical prise de mandat	5 jours
28 et 29	Feuille de paie & garanties collectives	2 jours

6 Juin

Dates	Formations	Durées
8 au 10	Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail	3 jours
15 au 17	RPS—Santé mentale au travail CARSAT	3 jours
22 au 26	Comité Santé Sécurité Conditions de Travail	5 jours

10 Octobre

Dates	Formations	Durées
8 et 9	Secrétaire Général de syndicat	2 jours

11 Novembre

Dates	Formations	Durées
5	Journée d'Étude RTTT 32 h	1 jour
17 au 18	Trésorier (UL-UD-Syndicat)	2 jours
24 au 26	Rédiger un tract Sens des mots	3 jours

12 Décembre

Dates	Formations	Durées
30/11 au 04/12	Conseiller Prudis 3ème session Module 1	5 jours
7 au 11	Développer la CGT Module 1	5 jours



La CGT est née le 23 septembre 1895 au congrès constitutif de Limoges. 28 fédérations d'industries et de métiers, 18 Bourses du travail et 126 syndicats étaient présents à ce congrès avec pour ambition la réunion de deux pratiques du syndicalisme : le syndicalisme catégoriel et de métier et le syndicalisme interprofessionnel et territorial.

Aujourd'hui, la CGT compte 33 organisations nationales professionnelles (fédérations), 97 unions départementales et 12 comités régionaux.

Les 130 ans de la CGT sont donc une célébration particulière pour la CGT mais aussi pour le monde du travail. Le 22 novembre à partir de 18h30 au centre Benoit Frachon de Belfort, une exposition retraçant les 130 ans de lutte dans notre département est mise en avant à la centaine de participants·es. Cette exposition est élaborée par l'Institut d'Histoire Sociale local et présentée par son président Jean-Louis Elle est suivie d'un apéritif dinatoire puis d'un buffet animé par le disk-jockey Music Laser.

Si son histoire est jalonnée de moments glorieux tels que les grèves de 1936, l'action dans la Résistance, les mouvements de 1968 ou de 1995, elle ne peut pas être minimisée. En effet, si certains combats et d'illustres personnalités y tiennent une place majeure, l'histoire de la CGT est aussi le fruit d'une multitude d'actions dans les entreprises, les localités et les professions. Elles ont souvent rencontré un écho plus modeste, mais ce sont elles qui ont toujours permis à la CGT d'irriguer la société et d'être utile aux salariés·es.

C'est pourquoi cette exposition porte le regard sur le terrain, braque le projecteur sur des luttes qui ont fait émerger les syndiqués·es qui les ont menés·es, ces "héroïnes et héros" du quotidien, ces militants·es que l'on pourrait dire "ordinaires", qui ont pourtant conduit des luttes sortant de l'ordinaire, qui se sont engagés·es avec cette conviction chevillée au corps : la visée de transformation sociale comme la réponse aux besoins immédiats des salariés·es nécessitent d'agir en rassemblant au sein d'une organisation. La CGT doit beaucoup à ces femmes et ces hommes qui n'ont jamais recherché les honneurs et qui ne doivent pas tomber dans l'oubli. Les luttes mises en exergue dans cette exposition sont issues des archives départementales et des archives de l'Union Départementale du Territoire de Belfort. Les syndiqués·es d'aujourd'hui pourront ainsi constater que depuis 1895, c'est l'engagement de femmes et d'hommes à leur image qui a



permis à la CGT de ne perdre ni ses buts, ni ses valeurs, ni ses couleurs. L'exposition comporte 14 panneaux retraçant les 130 ans des principales luttes avec la CGT dans le Territoire de Belfort.

● Avant la création des syndicats (21 mars 1884)

Les premières contestations se déroulent à l'usine Japy à Beaucourt en 1844, soit 20 ans avant le droit de grève et 40 ans avant les droits syndicaux dans l'entreprise. La naissance du premier syndicat belfortain a lieu le 8 décembre 1883, soit 3 mois avant la loi Waldeck-Rousseau de 1884 autorisant la création de syndicats abrogeant la loi Le Chapelier de 1791.

● Naissance de la CGT (23 septembre 1895)

4 ans après la création de la CGT en 1895, 6 syndicats voient le jour, citons à Beaucourt la Chambre syndicale des ouvriers horlogers, à Belfort le Syndicat des métallurgistes (SACM, Valdoie, Vermot), et le syndicat des ouvriers textiles à Belfort, Danjoutin, Bavilliers et Valdoie. Les grévistes des filatures Koechlin y adhèrent en

mai 1899 ainsi que le syndicat des maçons et le syndicat des plâtriers. En quelques mois, le nombre de syndicats passe de 6 à 18 dans le bassin Belfort-Montbéliard, regroupant 4 000 syndiqués·es. Une véritable naissance du mouvement ouvrier s'organise dans la région.



De 1921 à 1936 deux confédérations se réclament de la CGT

• La CGTU : Confédération Générale du Travail Unitaire, dont il est usage de désigner ses syndicats et militants par le vocable «unitaires». En font partie les adhérents au Parti Communiste. Dirigeant : Benoît Frachon

• La CGT : Confédération Générale du Travail, dont il est usage de désigner ses syndicats et militants par le vocable de «confédérés», ou de «lafayettistes», en référence à l'emplacement de son siège, rue Lafayette à Paris. En font partie les adhérents au Parti Socialiste (SFIO). Dirigeant : Léon Jouhaux

En janvier 1930 des grèves pour les salaires ont lieu dans les entreprises du département. Ces mouvements sont animés par les militants de la CGTU.

Le 13 janvier, 2 500 ouvriers de l'ex SACM, devient Alsthom sont réunis à la brasserie Georges à Belfort. Des documents sont présentés et débattus et, pour les soumettre à la direction, des délégués sont désignés.

Le 19, au prétexte que ces délégués ne sont pas élus dans le cadre d'une institution officielle, la direction refuse de les recevoir. Il s'ensuit une série de grèves «partielles» qui paralyse la production les 19 et 20 janvier.

Pour mettre fin à l'agitation, la direction ferme l'usine le 21 janvier. C'est le lock-out.

Début février, le conflit devient politique.

Tardieu, député de Belfort, est devenu président du Conseil (premier ministre). Les députés communistes l'accusent d'être le soutien du patronat. Tardieu et le gouvernement répondent que la grève belfortaine est un complot ourdi par le PC.

Une manifestation de grévistes est organisée à Belfort le 9 février avec la présence du député dirigeant du PC, Marcel Cachin.



Le préfet interdit la manifestation et mobilise la garde mobile. Bravant l'interdiction, des milliers de belfortins se rendent à la gare pour accueillir Cachin et un défilé s'improvise à l'improviste.

Des heurts avec les forces de l'ordre font plusieurs blessés.

Du 10 au 15 février, la grève s'affilote et le 16, le Comité de grève appelle à la reprise du travail.



● Naissance d'une conscience de classe

À la fin du XIXe siècle, la région vit une mutation sociale : les ouvriers passent de la révolte ponctuelle à l'action organisée, en témoignent les grèves à Lepuix-Gy (tissage Briot et filature de la fonderie), à Auxelles-Bas (tissage Warnod-Boigeol) et à Belfort (filatures Koechlin, plâtriers et à la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques, future Alstom), aux usines Japy à Dampierre, Fesches, Beaucourt, Badevel et Bart) et à l'usine Vermot à Châtenois.

● Les grèves de 1920

1920 est une année marquante dans l'histoire du mouvement ouvrier belfortain. La Cité du Lion connaît en ce lendemain de guerre des grèves longues et tragiques. Le 3 mars, les 600 ouvriers de Vermot à Châtenois cessent le travail. Ils sont suivis par ceux des Ets Peugeot d'Audincourt et de Sochaux. Le 6 mars, les

Forges d'Audincourt se joignent au mouvement. Le 11 mars, toutes les usines métallurgiques de la région, soit plus de 50 000 ouvriers, sont en grève. Citons dans le Territoire de Belfort, à Belfort (SACM), à Valdoie (Chaudel-Page), à Danjoutin (Stein), à Châtenois (Vermot), à Beaucourt (Japy), à Grandvillars, à Morvillars, à Méziré (Viellard) ; dans le Doubs à Audincourt, à Seloncourt, à Sochaux, à Beaulieu, à Valentigney, à l'Isle sur le Doubs, à Hérimoncourt, à Fesches, à Voujeaucourt (Peugeot, Japy) ; dans la Haute-Saône à Ronchamp et Champagney. Dans toutes ces usines, l'arrêt est total. Elle dure plus de quatre semaines, cinq même à la SACM et chez Vieillard. À Belfort, elle se termine par une fusillade qui fait un mort et cinq blessés le mardi 6 avril.

● Belfort dans l'élan du Front Populaire

Trois jours après sa formation, le gouvernement du Front Populaire invite le patronat et la Confédération générale du travail (CGT) à une conférence sociale. Les accords de Matignon sont conclus dans la nuit du 7 au 8 juin 1936. Le patronat cède sur les salaires, les conventions collectives, la semaine de 40 heures et les congés payés. Le mercredi 10 juin 1936, la filature Boigeol à Giromagny pas réputée pour sa combativité entre en grève. Le jeudi 11, le conflit gagne Alsthom, le tissage de la Croix-du-Tilleul, l'usine à gaz, le bâtiment, la voierie municipale de Belfort, les transports Helmlinger et le vendredi 12, DMC, l'usine Vermot à Châtenois, Thécla, UDD, SID, Amstutz, Grandjean-Glantz à Delle, la Cotonnière Schwob à Valdoie et les transports SETBA. Au total, ce sont plus de 9 000 salariés qui rentrent en lutte. Du 10 au 30 juin 1936, les quarante grandes entreprises du département sont touchées par une grève quasi générale. Plus de 14 000 salariés sont concernés. Le 30 juin, les grèves sont terminées. Les accords signés s'inspirent des accords Matignon : semaine de 40 heures, congés payés, augmentation des salaires, rédaction de conventions collectives par secteurs d'activités. Inédit, ces mouvements de grèves sont spontanés car la majorité des salariés·es ne sont pas syndiqués·es. Le syndicat est rapidement trouvé. La CGT, qui comptait 1 450 syndiqués fin 1935, revendique 12 500 en septembre 1937, soit dix fois plus.

De la solidarité ouvrière à la Sécurité Sociale

Dès le XIXe siècle, les ouvriers réclament une protection face aux risques de la vie. En 1944, le Conseil National de la Résistance exige un système garantissant à tous·tes les citoyens·ennes des moyens d'existence, géré par les intéressés eux-mêmes.

Ordonnance du 4 octobre 1945

"Il est institué une organisation de Sécurité sociale destinée à garantir tous les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature..." .

Rappelons qu'auparavant l'assemblée constituante provisoire du 31 juillet 1945 adopte le rapport sur la sécurité sociale par 194 voix, 1 voix contre et 84 abstentions dont ceux du MRP, de la CFTC et quelques radicaux... permettant ainsi l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Ambroise Croizat, ministre du Travail et de la sécurité sociale (1945-47), fut auparavant secrétaire général de la FTM-CGT et député communiste, joue un rôle décisif en travaillant à la mise en application concrète de l'ordonnance de la sécurité sociale avec notamment l'adoption de quatre lois du 22 mai au 30 octobre 1946 qui couvrent les quatre risques (la maladie, la charge de nombreux enfants, la retraite, les accidents de travail et les maladies professionnelles). Trois principes révolutionnaires donnent naissance à la cotisation sociale, (financement prélevé sur la richesse produite) ; à la gestion démocratique (assurés sociaux représentés dès le printemps 1947, indépendamment de l'Etat et du patronat) et à la solidarité (chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins).

Ces principes font de la Sécurité sociale un service public universel, rompant avec la charité et l'assistance. En 1967, les ordonnances Jeanneney scindent le régime général en trois branches (santé, vieillesse, famille) et mettent en place le paritarisme, (autant de sièges dans les conseils d'administration aux employeurs qu'aux salariés). En 1981, François Mitterrand, une fois élu, rétablit les élections à la sécurité sociale. Elles auront lieu en 1983, le paritarisme est ainsi supprimé. Il n'y a plus ensuite d'élections à la Sécurité sociale. Les mandats des élus de 1983 sont à plusieurs reprises prorogés jusqu'au plan Juppé en 1996 qui supprime les élections, rétablit le paritarisme et revient à la nomination des administrateurs.

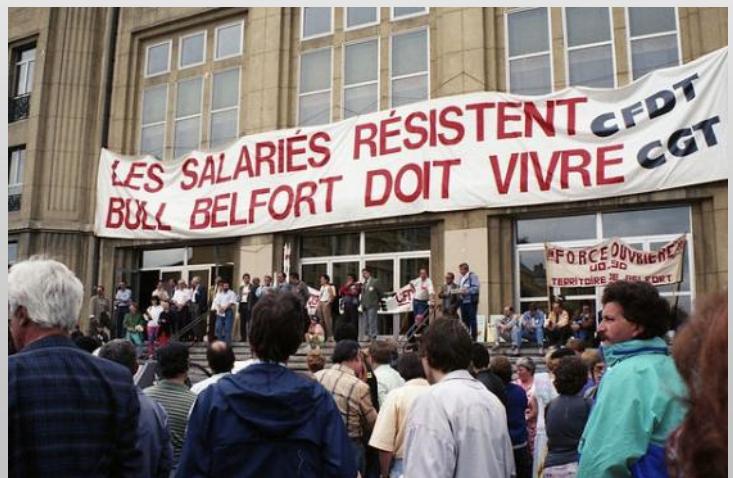
● Garant de l'égalité et de la continuité des services publics

Au lendemain de la Libération, la France veut retrouver son appareil d'Etat sur des bases démocratiques. Sous l'impulsion du ministre communiste Maurice Thorez, le statut du 5 octobre 1946 est adopté à l'unanimité des députés. La loi du 28 avril 1952 crée le statut national des communaux unifiant la situation des

agents territoriaux. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 et la décentralisation, la France adopte un statut de la Fonction Publique à trois versants : état, territoriale et hospitalière. Le statut garantit l'égalité et la continuité du service public parce qu'il protège non seulement les agents mais aussi les usagers, il est la clé de voute du service public.

● Mémoires vives d'un combat (Bull)

Fondée en 1930, spécialisée en matériel de bureau, l'usine Bull connaît après-guerre une forte croissance. En juillet 1963, la direction annonce le licenciement de 260 ouvriers et une réduction d'horaire pour les autres. Le 1er juillet, une manifestation de 900 travailleurs de Bull se rend à la préfecture. Deux jours plus tard, le 3 juillet 1963, à l'appel de la CGT et de la CFTC, 1 500 ouvriers de l'Alsthom rejoints par les Bull débrayent pour la défense de l'emploi. La réduction d'effectif est de 212 personnes au lieu des 260 annoncées. En 1964, malgré le passage de Bull sous l'égide américaine, les licenciements continuent. Le 20 mai 1968, 1 700 employés sur 2 600 quittent le travail et se rendent aux portes de l'usine. Après l'allocution du secrétaire du syndicat CGT Bernard Corniot, des bulletins de vote sont distribués. Sur les 1 600 suffrages exprimés, 62,5% approuvent les revendications syndicales et se prononcent pour une grève illimitée avec occupation. La reprise du travail est votée le 9 juin à une courte majorité. En octobre 1991 et suite à l'annonce de la direction d'un plan de licenciement, la majorité des salariés perd tout espoir de sauver l'usine. Le mercredi 6 novembre, le personnel juge la proposition patronale insuffisante, décide la grève et occupe le transformateur électrique central. L'occupation est levée le 21 novembre suite à l'accord qui prévoit une indemnité minimum de 100 000 francs à chaque licencié, les congés de conversions rémunérés à un niveau proche des demandes syndicales.



● Mai 1968: paralysie générale

Le 11 mai 1968, on dénombre 1 000 manifestants à Belfort à l'appel de la CGT et de la CFDT. Le 13 mai, c'est la grève générale avec 3 000 manifestants à Belfort. Le 18 mai, les cheminots entrent en grève illimitée. Du 21 au 22 mai, les grèves avec occupation s'étendent d'heure en heure à la plupart des usines, aux services publics, aux commerces, aux transports, aux banques, aux écoles, collèges, lycées. Le 27 mai, après deux jours de négociations, patronat et syndicats dressent le "constat de Grenelle". Dans la quasi-totalité des ateliers, les travailleurs consultés repoussent les conclusions de Grenelle, les considérant insuffisantes notamment sur la Sécurité sociale et les salaires. Le 27 mai, à Belfort, une manifestation géante de 9 000 personnes a lieu. Le 29 mai, De Gaulle "disparaît" pendant 24 heures. Le 30 mai, il dissout l'Assemblée nationale. Le travail reprend, usine par usine, entre le 4 et le 10 juin. L'après-midi du 11 juin, si tôt informés de la répression à Sochaux (deux tués), les ouvriers et employés d'Alsthom et Bull quittent le travail et déferlent sur la préfecture de Belfort.

● La grève du centenaire (Alsthom)

Pour marquer le centième anniversaire de l'usine, la direction générale organise pour le 28 septembre 1979 une journée "portes ouvertes" exceptionnelle destinée aux dirigeants d'industries mais elle dédaigne les revendications déposées par les syndicats. La réponse est immédiate, le matin du 27 septembre, la quasi-totalité du personnel cesse le travail, l'occupation est décidée, les festivités du centenaire annulées. L'occupation plusieurs fois reconduite dure deux mois. La reprise du travail est votée le 25 novembre après que la direction ait cédé sur les salaires, le 13ème mois, les congés d'ancienneté.

● 1994: 1 500 F pour tous !

Le matin du 24 octobre 1994, lassés des fins de non-recevoir à leurs revendications, les jeunes ouvriers de l'atelier de Bourgogne d'European Gas Turbines (EGT) posent les outils et occupent le site dont ils ornent l'entrée de la banderole "En grève, tous avec nous !" Le 26 octobre le mouvement s'étend aux ateliers et bureaux d'EGT à Belfort puis, à partir du 2 novembre à l'ensemble du site GEC-Alsthom.

L'occupation est ponctuée de manifestations en ville : 2 500 participants le 8 novembre, 5 000 le 15 novembre et plus de 8 000 le 19. L'usine reste bloquée jusqu'au 27. Et si la "rentrée" se fait le 28, discussions et débrayages sporadiques perdurent encore pendant deux jours. Principaux acquis : augmentation de 100F à 500F des bases, primes de 1 500F ou 2 000F (suivant la filiale) et transformation de 173 CDD en CDI.



19 novembre: rassemblement devant la Maison du Peuple

En pleine campagne présidentielle, le 7 septembre 2016, le PDG Poupart Lafarge d'Alstom annonce la fermeture du site historique de Belfort qui emploie 500 personnes. La grève des salariés Alsthommes avec toute la CGT s'organise. Des milliers de personnes défilent dans de nombreuses manifestations, avec notamment le 24 septembre 2016, opération "ville morte" suivie par la quasi-totalité des commerçants·es et près de 5 000 manifestants·es. Un TGV est affrété spécialement pour aller manifester à Paris. Face à la mobilisation, le 4 octobre 2016 après un mois de lutte et de négociations, un plan de sauvetage du site est signé. Depuis l'usine embauche et se développe.

Les luttes sont belles et une "mémoire vive" pour écrire la suite...

Ces luttes locales de terrain ont depuis cent trente ans irrigué la société et ancré la CGT dans notre histoire commune. Cette exposition permet de faire connaître notre travail mais aussi de donner de la visibilité au monde du travail, peu valorisé alors qu'il est un acteur essentiel de la vie économique, sociale, culturelle. Aucun engagement n'est négligeable, chacun peut contribuer au progrès social. Il n'y a pas de petite lutte, même si la "grande Histoire" ne retient que le Front populaire, la Résistance, Mai 68 ou Décembre 95. L'histoire sociale et syndicale s'inscrit dans les pas de celles et ceux qui ont bâti le mouvement syndical. Avec le recul de l'Histoire, on saisit mieux son fonctionnement et ses enjeux. C'est important de comprendre les échecs, les victoires, de s'appuyer sur ces expériences. Les salariés·es d'aujourd'hui peuvent trouver dans l'analyse des mobilisations passées des réponses à leurs questionnements d'aujourd'hui. L'IHS du Territoire de Belfort aspire à sensibiliser et à conseiller nombre d'organisations, à faire connaître notre démarche. C'est un travail considérable mais indispensable pour que ce passé reste vivant et utile à tous : archiver, c'est militer !

La CGT a 130 ans, c'est 130 ans de luttes, mais aussi de fraternité, de sororité, de camaraderie... et de fêtes !

130 ans !





Hommage à Thérèse

Extraits de l'hommage par Madeleine Morice lors de la fête des
130 ans de la CGT organisée par l'UD le 22 novembre 2025

Thérèse est née en 1939 dans une famille d'agriculteurs de la région de Fougerolles en Haute-Saône. Comme l'immense majorité des jeunes à cette époque elle commence à travailler à 14 ans d'abord à la ferme familiale, puis comme femme de ménage, et à la distillerie Peureux de Fougerolles. Elle se marie avec Georges en 1960 et le jeune couple viendra s'installer dans le Territoire de Belfort. La famille se fondera avec la naissance de 2 enfants Isabelle et Laurent.

Thérèse sera pendant quelques années assistante familiale, accueillant des enfants "placés" comme cela se disait à l'époque par les services sociaux de la DDASS.

Au milieu des années 70 elle entre comme ouvrière à l'usine AMSTUTZ de Delle, usine métallurgique qui dans ces années-là fabriquait des appareils de chauffage. Elle y restera jusqu'à la retraite.

À Amstutz, Thérèse rencontre les militants Cgt, très vite elle se syndique, devient déléguée du personnel. Puis début des années 80, elle est élue par ses camarades secrétaire du syndicat. Sacré défi à une époque où le mot parité n'était pas un mot usuel.

Sacré défi aussi à relever dans la Cgt, notamment dans le secteur de la métallurgie, où l'essentiel des responsabilités étaient confiées à des hommes qui parfois régnaient tel des patriarches. Et bien Thérèse a relevé ce défi avec brio, elle a su convaincre, entraîner, mobiliser ses camarades et collègues de travail. Et elle restera secrétaire de son syndicat jusqu'à son départ en retraite.

Elle participera activement à la vie et au rayonnement de la Cgt en étant membre la direction de l'UD pendant de nombreuses années, en participant aux divers congrès. Elle représentera la CGT à la CAF, à la caisse complémentaire de retraite. Elle sera aussi active à la direction du Comité inter-entreprise de Delle.

L'heure de la retraite venue, elle a poursuivi tout naturellement son engagement syndical et a été jusqu'à son décès secrétaire du syndicat des retraités de Delle.

Thérèse était une battante, jamais vaincue d'avance,

très soucieuse des autres et notamment "des plus malheureux qu'elle" pour reprendre une de ses formules. Thérèse était une syndicaliste de la feuille de paie, du cahier de revendications, du carreau cassé selon la belle expression d'Henri KRASUCKY. Mais elle était aussi une syndicaliste qui se bat pour une autre société libérée des malheurs causés par le capitalisme, une société de paix et de fraternité. Elle est de celles et ceux qui par leurs activités militantes ont acquis beaucoup de connaissances, se forgeant ainsi une authentique culture ouvrière. Culture acquise par la nécessité de mieux comprendre le monde et ainsi mieux défendre les travailleurs et travailleuses, mieux défendre les gens de peu comme sont parfois outrageusement nommés ceux qui ne sont pas dans les sphères des pouvoirs.

Thérèse notre amie, notre camarade te voilà arrivée au terme de ta vie. Une vie marquée par ton engagement syndical et féministe. La mort nous éloigne physiquement, mais elle n'a pas la force de nous priver de ce que nous avons reçu de toi.

Merci Thérèse pour ce que tu as apporté à tes compagnons de travail.

Merci pour ce que tu as donné à la Cgt et ses militants.

Merci pour ce chemin parcouru ensemble.



Information confédérale

Communiqué de presse

La CGT dénonce avec force cette énième procédure-bâillon de la part d'un lobby patronal, financé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Il s'agit d'une attaque d'un degré inédit puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes organisations syndicales du pays.

On ne fera pas taire la CGT et sa secrétaire général !

La CGT apprend avec effarement la mise en examen de sa Secrétaire générale, Mme Sophie Binet, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association "Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance", présidée par Mme Sophie de Menthon. RTL est également mis en examen en tant que diffuseur des propos.

On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier dernier, lorsqu'elle fut interrogée sur le « chantage à l'emploi » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « pour alerter sur la fiscalité et les réglementations » et affirmer que « pour pousser à la délocalisation, c'est idéal ! ». Certains affirmant même « Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison. »

Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ».

Il va sans dire que cette déclaration était une image, reprenant une expression populaire bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales.

La CGT dénonce avec force cette énième procédure-bâillon de la part d'un lobby patronal, financé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Il s'agit d'une attaque d'un degré inédit puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes organisations syndicales du pays. Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales c'est l'empêcher de jouer son rôle et porter directement atteinte aux libertés syndicales. Cette tentative manifeste de judiciariser **la critique sociale et de détourner le débat public** illustre une nouvelle fois la volonté de certains lobbys patronaux au service des plus riches pour **faire taire les voix qui dérangent**.

La CGT rappelle que la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Chercher à en entraver l'exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail.

Au-delà de cette affaire, la CGT alerte sur une tendance inquiétante : **c'est la 5e procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral de la CGT en 2 ans**. Sur le terrain, des centaines de militants et militantes font face à une répression de plus en plus décomplexée sur leurs lieux de travail et dans leurs pratiques syndicales.

Cette stratégie d'intimidation vise à réduire au silence toutes celles et ceux qui défendent l'intérêt général et les travailleurs et travailleuses.

La CGT réaffirme avec détermination qu'elle ne se laissera jamais bâillonner ni détourner de son mandat : **défendre les droits collectifs, dénoncer les abus patronaux et porter une ambition de justice sociale**. Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.



Depuis le 14 octobre 2025, les salariés·es d'Arabelle Solutions se mobilisent pour faire reconnaître leur travail et obtenir des garanties justes et concrètes :

- Une prime exceptionnelle pour 2025, afin que toutes et tous, cadres, non-cadres et intérimaires, soient reconnus dans leur travail ;
- Des critères de rémunération transparents, collectifs et équitables ;
- Le respect du dialogue social et du droit de grève, sans intimidation ni manipulation de la part de la direction avec un protocole de fin de conflit.



Retour en arrière, le 23 septembre 2024, les travailleurs des ateliers d'Arabelle Solutions, produisant les turbines Arabelle équipant les centrales nucléaires, s'étaient mis en grève contre l'inégalité des primes de fin d'année. La direction proposait alors une prime de 70 euros pour les ouvriers quand elle proposait des primes allant jusqu'à 20 000 euros pour les cadres. À la suite de cette grève, une prime de 1 000 euros brut avait été obtenue pour les ouvriers avec la promesse de renouveler l'obtention d'une prime chaque année.

Cette année, chacun dans les ateliers s'attendait à l'annonce de cette prime. Lundi 13 octobre, la nouvelle circule que la direction propose d'envisager des primes pour 2026, 2027, 2028, mais rien pour 2025.

Dès le mardi 14, des travailleurs de l'atelier Alternateurs passent spontanément discuter avec leurs cam-

rades pour protester et demander à la CGT d'encadrer le conflit. L'après-midi, ils se retrouvent à près d'une centaine dans la cour de l'usine, bloquant les véhicules à une entrée du site par un piquet de grève. Une turbine de type Arabelle qui doit quitter l'usine est bloquée. La grève continue mercredi et jeudi. Vendredi rien ne change, la direction ne voulant rien lâcher. Mais les travailleurs n'ont pas dit leur dernier mot.

Depuis le début de ce mouvement, la direction entretient un climat de tension et multiplie les provocations en communiquant des propos alarmistes, stigmatisants et en tenant des allégations inacceptables pour les grévistes. Et contrairement à ce qu'affirme la direction dans sa communication du 17 octobre 2025, le mouvement de grève à Arabelle Solutions se déroule dans le calme et le respect de chacun. Aucun incident grave n'est constaté. La vie dans l'entreprise se poursuit normalement. Certains collègues qui travaillent les vendredi 17 et samedi 18 sont d'ailleurs en grève le lundi 20, preuve de la liberté et de la diversité d'opinion de chacun.

Direction et grévistes n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord lors des rencontres de négociation, les propositions de la direction étant jugées insuffisantes par les salariés·es grévistes.



Le syndicat CGT d'Alstom et l'UD CGT du Territoire de Belfort lancent donc un appel à tous les salariés·es, syndicats, militants·es et citoyens·ennes devant le tribunal judiciaire de Belfort le mardi 28 octobre à 14h. pour un rassemblement unitaire de solidarité afin de défendre les libertés syndicales et dénoncer la répression patronale.

Une centaine de personnes se rassemblent place de la République, en soutien aux salariés assignés. Dans une ambiance déterminée mais calme, les manifestants brandissent plusieurs banderoles et pancartes: "Manifestants, pas délinquants, Militants pas traîquants" "Militants pas traîquants ! Grévistes, pas terroristes ! Soutien aux salariés·es en lutte", "STOP aux convocations abusives, Arrestation au faciès".

À la sortie de l'audience, les grévistes sont accueillis sous les applaudissements de leurs collègues et soutiens. La CGT demande d'ores et déjà la tenue d'une nouvelle réunion avec la direction pour tenter de trouver une issue au conflit et annonce un rassemblement devant le site rue de la Découverte le jeudi 30 octobre à 10h30, afin d'attendre la décision de justice collectivement et de réaffirmer son soutien aux salariés en grève.

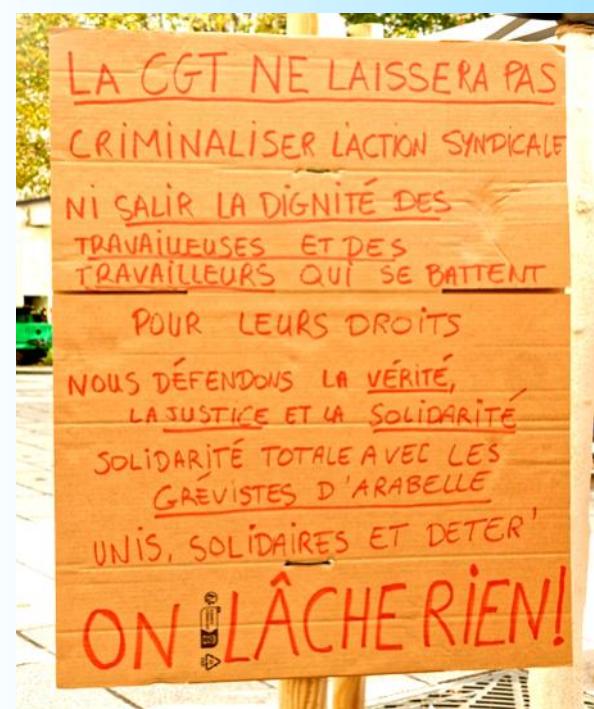


Ce même jour, les dernières propositions de la direction sont acceptées par les grévistes représentés par la CGT à savoir une prime de 900€ bruts pour les salariés non-cadres et de 500€ brut pour les cadres, inclus également le paiement de deux jours et demi de grève (sur les 12). Et dans ce cadre, la direction précise que la procédure judiciaire engagée le 28 octobre est clôturée. **Il n'y aura pas de poursuites ni de condamnations.**

C'est donc la fin du conflit social, sur fond de négociations de primes. L'âpreté de ce conflit témoigne de l'aiguisement de la lutte de classe générée par la crise profonde que nous traversons, particulièrement prégnante dans la filière nucléaire alors qu'EDF n'a pas les moyens de financer la relance électronucléaire française, selon un récent rapport de la cour des comptes.

Le 14 octobre, il n'y avait aucune prime en 2025. 16 jours plus tard, les grévistes obtiennent 900 € pour les non-cadres et 500 € pour les cadres, ce n'est pas rien.

**BRAVO DONC A TOUS CES GRÉVISTES SOUTENUS
PAR LA CGT QUI ONT TENU UN PIQUET DE
GRÈVE SOUS LA PLUIE ET LE VENT !**





Mobilisation pour la revalorisation des pensions de retraite

Chaque année, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco décide du niveau de revalorisation des pensions de retraite de celles et ceux qui ont fait tout ou partie de leur carrière dans le privé. Le 17 octobre, la CGT se rassemble à 10 h.30 devant l'agence conseil retraite Agirc-Arrco, Bld Richelieu à Belfort.

La solidité des réserves financières (près de 88 milliards d'euros, quasi-méme une année de prestations) permettent depuis trois ans de dégager des excédents financiers importants (10 milliards d'euros cumulés qui pourraient servir à augmenter le niveau



des retraites complémentaires. Le patronat, Medef en tête, ne peut continuer à mener cette politique de baisse volontaire des pensions, ni à constituer un pactole énorme avec nos cotisations.

Alors que la situation politique est très instable et que les plans Bayrou et Lecornu prévoient un gel des pensions de retraite, l'enjeu est aussi de peser sur la revalorisation des pensions au régime de base au 1^{er} janvier prochain.

La CGT revendique : une revalorisation à la hauteur de l'inflation constatée depuis douze mois (soit 1 %) et une renégociation immédiate des accords pour permettre un rattrapage de 10% sans attendre 2027.



Les retraités·es ont toutes les raisons d'être en colère

Le 6 novembre, les retraités·es des organisations CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU, SOLIDAIRE FGR-FP et des associations LSR, ENSEMBLE & SOLIDAIRE se mobilisent et occupent la rue parce qu'ils et elles s'opposent au projet de budget de financement de la Sécurité sociale de LECORNU et refusent d'être la cible privilégiée. Ce sont 150 manifestants·es dénombrés·es à Montbéliard.

Les manifestants·es rejettent sans ambiguïté le projet de budget de l'État et de la sécurité sociale actuellement en discussion au parlement ainsi que le gel des retraites et des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

Elles et Ils exigent :



- **la revalorisation de 10 %** de toutes les pensions et leur indexation en 2026 et au-delà ;
- **des mesures de revalorisation** pour les petites retraites;

- **le droit à la santé et à l'accès aux soins** sans franchises ni remise en cause des ALD ;
- **le retour de la retraite à 60 ans** avec des départs anticipés pour les métiers pénibles ;
- **le maintien de l'abattement fiscal de 10 %;**

- **l'augmentation du financement des hôpitaux et de notre système de santé** à la hauteur des besoins.

2
décembre

DE L'ARGENT, IL Y EN A !



Alors que le budget de la Sécurité sociale est examiné par les députés, la CGT, la FSU et Solidaires appellent à manifester ce mardi 2 décembre. À Belfort, 200 manifestants se réunissent devant la Maison du Peuple pour dénoncer un projet budgétaire austère.

I Les salarié·es malades ou accidenté·es

- Limitation des arrêts maladie à 15 jours, avec obligation de consultation pour prolonger
- Restriction des arrêts longue durée
- Limitation à 4 ans des arrêts pour accident du travail ou maladie professionnelle
- Suppression de l'avis du médecin du travail pour la reprise après un congé maternité
- Renforcement des contrôles patronaux sur les arrêts maladie

PERDANTS !

II Tou·tes les patient·es

- Participation forfaitaire sur les consultations de chirurgiens-dentistes
- Nouvelle franchise médicale (lunettes, prothèses, pacemakers, pansements...)
- Hausse des franchises sur les transports médicaux
- Ponction sur les mutuelles et complémentaires = hausse des prix

PERDANTS !

III Les retraité·es

- Pensions de retraite gelées en 2026, et sous l'inflation les 3 années suivantes
- Cumul emploi-retraite "simplifié" = travailler à la retraite
- Suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions : la double peine !

PERDANTS !

IV Les plus précaires

- Attaque contre l'assurance chômage
- Gel des prestations sociales (invalidité, allocations familiales, APL...)
- Réduction des droits des personnes en situation de handicap ou perte d'autonomie
- Fiscalisation des indemnités des personnes atteintes d'une affection de longue durée et baisse du nombre de bénéficiaires

PERDANTS !

V Le système de santé et les services publics

- Décrochage du budget de l'assurance maladie par rapport aux besoins croissants de la population
- Sous-financement des établissements de santé, conditionnement à la rentabilité et ouverture vers le privé lucratif
- Baisse des financements et suppression de postes de fonctionnaires

PERDANTS !

VI Les ultra riches et les grandes entreprises

- 211 milliards d'euros d'aides publiques à des entreprises privées, sans conditions, ni contrepartie, ni effet sur l'emploi
- Les dividendes et de nombreuses primes échappent à la cotisation alors qu'elles pourraient augmenter les moyens de la Sécurité sociale
- Les ultra-riches (100 millions d'euros) paient deux fois moins de prélèvement sociaux et fiscaux que nous

JACKPOT

Le gouvernement s'obstine dans le choix de réduire les dépenses publiques et sociales alors que c'est justement par les salaires, l'emploi et les services publics que l'on peut relancer l'économie et répondre aux besoins.

Nos revendications sont très claires:

⌚ **Augmentation des salaires** dans le privé comme dans le public, des pensions de retraite et des minima sociaux;

⌚ **SMIC à 2 000 € brut** et indexation de tous les salaires sur l'inflation pour ne pas perdre en niveau de vie;

⌚ **égalité salariale entre les femmes et les hommes;**

⌚ **contrôle et conditionnement des aides publiques aux entreprises** à des créations d'emploi et à des hausses de salaires;

⌚ **mise en place d'une taxe plancher sur les ultra riches:** faire contribuer les 1 800 foyers qui détiennent plus de 100 millions d'euros de patrimoine.



Cette manifestation est également l'occasion de réaffirmer la défense des libertés syndicales car deux salariés d'Arabelle Solutions sont convoqués le même jour pour un entretien préalable suite à la récente grève d'octobre 2025.

Après 16 jours de grève, d'une mobilisation digne et responsable, la direction de cette filiale choisit comme lors de précédents conflits d'engager une escalade répressive :

- > Six représentants du personnel CGT et l'UD CGT 90 ont été assignés en référé lors de l'action de grève;
- > plusieurs salariés grévistes et représentants syndicaux CGT, font désormais l'objet de convocations à des entretiens disciplinaires.

Ces pratiques visent clairement à intimider, voire à décourager l'engagement syndical. Ces agissements ne sont pas isolés et s'inscrivent dans une continuité de

sanctions et d'atteintes au droit syndical constatées lors de précédentes mobilisations dans l'entreprise. Cette répétition démontre une volonté patronale assumée de criminaliser l'action collective et de dissuader les salariés de revendiquer et de s'organiser avec la CGT.

Chaque fois que des militants, des représentants du personnel ou des salariés en lutte sont attaqués, c'est l'ensemble du monde du travail qui est visé. Nos organisations resteront pleinement mobilisées pour défendre les libertés syndicales, protéger les salariés et garantir le respect du droit de revendiquer et de faire grève.

Le 2 décembre, le cortège s'élance de la Maison du Peuple pour rejoindre les ateliers d'Arabelle Solutions où un barbecue solidaire est organisé pour soutenir les salariés grévistes CGT lors de leurs entretiens disciplinaires.





Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MUTUALITÉ FRANÇAISE Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
Les crédits à consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° OrIAS 13005670 (www.orias.fr)

Parce que l'actualité sociale évolue, retrouvez l'UD 90 sur :



<http://cgt-belfort.fr/>



<https://fr-fr.facebook.com/udcgt.belfort/>

